

GUIDE



fiabilité^é

Programme en fiabilité du
transport d'électricité

PARTENAIRE FINANCIER

*Régie
de l'énergie*

Québec



TABLE DES MATIERES

1. Contexte	1
2. Objectifs du programme FiabilitéÉÉ	1
3. Domaine et thèmes de recherche admissibles.....	2
4. Paramètres du programme FiabilitéÉÉ	3
4.1 Critères d’admissibilité	3
4.2 Exemple de montages financiers	4
5. Consignes concernant le dépôt d’un projet.....	5
6. Partage et visibilité des résultats	5
6.1 Formulaires et rapport des résultats du projet	5
6.2 Activités de transfert de connaissances	6

1. CONTEXTE

La Régie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique au Québec. Notamment, la Régie adopte et met en vigueur des normes de fiabilité applicables au réseau de transport d'électricité au Québec. La Régie surveille également l'application de ces normes.

La Régie perçoit les montants des sanctions pécuniaires imposées à des entités visées par les normes de fiabilité au Québec (« les Entités visées »)¹ en cas de non-conformités dans l'application de ces normes.

Les montants de sanctions pécuniaires, perçus par la Régie, sont versés dans un compte distinct aux fins de s'assurer de la fiabilité du transport d'électricité².

C'est dans ce contexte que la Régie et InnovÉÉ mettent en place le programme FiabilitéÉÉ.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME FIABILITÉÉ

Le programme FiabilitéÉÉ offert par la Régie de l'énergie et InnovÉÉ permet de financer des projets de recherche collaborative dans le domaine de la **fiabilité du transport d'électricité**, par la mise en commun des expertises et des ressources des partenaires industriels et des établissements de recherche.

Le programme FiabilitéÉÉ vise à stimuler et accélérer le développement d'innovations favorisant la fiabilité du transport d'électricité.

¹ Toute personne morale inscrite au « *registre des entités visées par les normes de fiabilité* » approuvé par la Régie de l'énergie du Québec en vertu de l'article 85.13 de la [Loi sur la Régie de l'énergie](#). Le registre des entités visées par les normes de fiabilité se retrouve sur le [site internet de la Régie de l'énergie](#).

² Conformément à l'article 85.11 de la [Loi sur la Régie de l'énergie](#).

3. DOMAINE ET THÈMES DE RECHERCHE ADMISSIBLES

Pour être admissible à une subvention du programme FiabilitéÉÉ, la recherche doit porter sur le domaine ciblé par la Régie de l'énergie soit la **fiabilité du transport d'électricité associée aux éléments ou installations opérant à une tension de 120 kV et plus.**

Ce domaine inclut les **thèmes de recherche admissibles** suivants :

- Protection des infrastructures critiques du réseau de transport d'électricité (cybersécurité) ;
- Conception, raccordement et maintenance des éléments nécessaires à la fiabilité du réseau de transport d'électricité ;
- Réglages et protection des installations du réseau de transport d'électricité ;
- Exploitation fiable du réseau de transport d'électricité ;
- Résilience du réseau de transport d'électricité aux aléas climatiques ;
- Technologies de conversion et de stockage de l'énergie produite par des sources de production décentralisées visant à assurer la fiabilité et la résilience du réseau de transport d'électricité ;
- Intégration, raccordement ou transmission fiable de l'électricité produite à ou vers l'interconnexion du réseau de transport d'électricité du Québec ;
- Planification fiable du réseau de transport d'électricité. Notamment:
 - Études de l'impact de l'électrification de l'économie (augmentation de l'électricité distribuée) sur le réseau de transport d'électricité au Québec ;
 - Outils permettant d'équilibrer les ressources et la demande.

4. PARAMÈTRES DU PROGRAMME FIABILITÉ

Le programme Fiabilité est offert sous forme de subvention non remboursable. Il s'inscrit **en complémentarité d'un appel de proposition** de tout autre programme actuel géré par InnovÉ (programme principal) permettant le cofinancement de projets collaboratifs de R&D.

Le programme Fiabilité peut couvrir jusqu'à un maximum de **40 %** des dépenses admissibles des projets (en vertu du programme principal) s'inscrivant dans le domaine et les **thèmes de recherche admissibles** (voir section 3). Le cumul des aides financières gouvernementales (subventions, prêts, crédits d'impôt pour la recherche et le développement ou autres aides directes) ne peut dépasser 80 % des dépenses admissibles.

Pour accéder à une subvention du programme Fiabilité, il faut déposer une demande lors d'un **appel à projets** d'InnovÉ.

N'hésitez pas à [communiquer avec notre équipe](#) si vous avez des questions.

4.1 Critères d'admissibilité

Puisque le programme s'inscrit en complémentarité d'un programme principal permettant le cofinancement de projets collaboratifs de R&D, il est important de **se référer au Guide du programme principal pour connaître les partenaires de recherches et industriels admissibles ainsi que les dépenses admissibles au financement.**

Pour être admissible à un financement du programme Fiabilité, un projet devra :

- Avoir été jugé admissible au financement du programme principal.
- Consacrer 100 % des dépenses admissibles (en vertu du programme principal) à la recherche et l'innovation dans le domaine de la fiabilité du transport d'électricité (voir section 3).
- Inclure une approche de partage des résultats avec la Régie de l'énergie et avec les Entités visées (voir section 6).

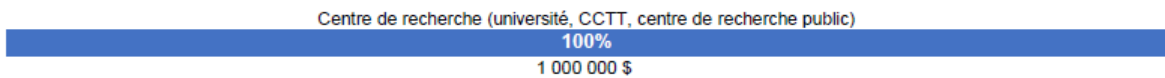
Par ailleurs, pour être jugé admissible au programme Fiabilité, un projet devra être d'une durée maximale de 3 ans.

4.2 Exemple de montages financiers

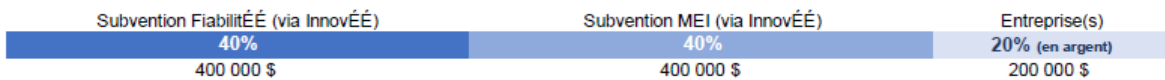
Deux exemples de montages financiers sont présentés à la Figure 1. Le premier montre un exemple pour un projet cofinancé PSO-Fiabilité dans lequel une PME québécoise participe activement au projet (PME) et le second montre un exemple pour un projet cofinancé PSO-Fiabilité et impliquant une grande entreprise (GE), sans présence significative d'une PME québécoise.

PSO-FIABILITÉ (PME)

Projet type de 1 000 000 \$ - Allocation des dépenses

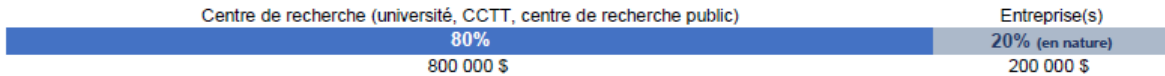


Projet type de 1 000 000 \$ - Financement



PSO-FIABILITÉ (GE)

Projet type de 1 000 000 \$ - Allocation des dépenses



Projet type de 1 000 000 \$ - Financement

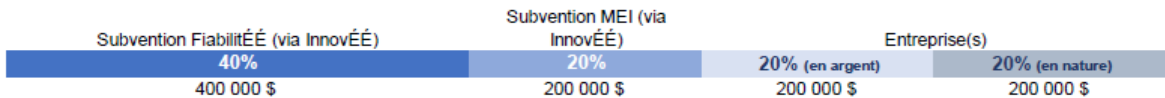


Figure 1 : Exemples de montages financiers

Important: Le montage financier de votre projet doit être présenté dans le fichier « *Gabarit InnovÉÉ* », disponible sur demande, [contactez-nous](#) !

5. CONSIGNES CONCERNANT LE DÉPÔT D'UN PROJET

Les chercheurs doivent déposer leur demande de financement pour le programme principal et pour le programme Fiabilité **en même temps** auprès d'InnovÉÉ.

Une annexe doit être complétée en plus du formulaire du programme principal. Cette annexe est spécifique au programme Fiabilité et comprend les points suivants :

- a) Description du projet en lien avec les thèmes de recherche admissibles
 - o Justification démontrant la pertinence du projet pour l'un ou plusieurs des thèmes de recherche associés au domaine ciblé identifiés à la section 2 du présent Guide.
- b) Acceptation de l'approche de partage des résultats (voir section 6)

6. PARTAGE ET VISIBILITÉ DES RÉSULTATS

Les chercheurs des projets retenus dans le programme Fiabilité s'engagent à partager les résultats de leur projet de la façon suivante :

6.1 Formulaires et rapport des résultats du projet

Remplissage d'un formulaire d'avancement annuel (selon le format Excel qui sera soumis par InnovÉÉ) et rédaction d'un rapport de recherche final.

Le but du rapport de recherche final est de communiquer, notamment, à la communauté des intervenants du domaine de la fiabilité du transport d'électricité des informations précises et complètes sur la démarche réalisée. Le rapport devra être écrit dans un style simple, impersonnel et le plus objectif possible (ce qui n'empêche pas l'auteur de faire connaître sa position et d'être critique).

Ce rapport de recherche devra être un compte rendu écrit du projet comportant minimalement :

- l'objectif de la recherche;
- une description de la méthodologie suivie;
- les résultats obtenus;
- une conclusion.

Les chercheurs acceptent de remplir ce(s) formulaire(s) et de rédiger ce rapport de façon à ce qu'ils puissent être diffusés par la Régie auprès :

- des Entités visées (Section 1); et
- du grand public (notamment, par le biais de son site internet et de son rapport annuel). »

6.2 Activités de transfert de connaissances

Après la fin de leurs projets, les chercheurs s'engagent à participer à une activité de transfert de connaissances organisée par la Régie.

Cette activité réunira notamment les chercheurs ayant bénéficié de la subvention, des représentants d'InnovÉÉ, des représentants désignés par la Régie ainsi que des représentants des Entités visées (Section 1), lesquels seront désignés et invités par la Régie.

Soumettez votre demande au plus tard à minuit le jour de la date de clôture de l'appel par courriel à [Maxim Doucet \(mdoucet@innovee.quebec\)](mailto:mdoucet@innovee.quebec) et à [Mathilde Boucher \(mboucher@innovee.quebec\)](mailto:mboucher@innovee.quebec).